

N° 5564³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention, signée à Senningen, le 20 janvier 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise suite, d'une part, à la Convention-cadre instituant la coopération relative au développement transfrontalier liée au projet Esch-Belval, et d'autre part à la Convention relative à la réalisation d'infrastructures liées au site de Belval-Ouest, signées le 6 mai 2004 à Esch-Belval et à Metz

* * *

FICHE FINANCIERE

DEPECHE DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

(8.6.2006)

Objet: Frais de la mensuration concernant l'échange de terrain entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg à Esch-sur-Alzette/Sanem.

Monsieur Meyer,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la quittance établie par l'Administration du Cadastre et de la Topographie due à la mensuration de la frontière franco-luxembourgeoise.

Cette mensuration du terrain et le dressement du plan à l'acte dont vous recevrez à court terme les copies officielles, ont été effectués d'office par notre administration vu que c'est une mission exécutée pour le Domaine de l'Etat.

Veillez agréer, Monsieur Meyer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur,
André PEFFER

*

QUITTANCE

<i>Facture</i>	<i>Date</i>	<i>Client</i>
152398	8.6.2006	6938

Ministère des Affaires Etrangères
 3, rue du Saint-Esprit
 L-1841 LUXEMBOURG

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>		<i>Quantité</i>	<i>P.U.</i>	<i>Total</i>
201-0	Taxe initiale	règl. grand-ducal du 13.8.02	1	25.00	25.00 €
201-11	Tarif Ingénieur	règl. grand-ducal du 13.8.02	31	60.00	1.860.00 €
201-33	Tarif Chaîneur	règl. grand-ducal du 13.8.02	25	22.00	550.00 €
			Total:		2.435.00 €
			Remise 100%		2.435.00 €
			Total final		0,00 €